



Réforme territoriale :

Victoire, les académies ne fusionneront pas !



La communication du Conseil des ministres du 31 juillet dernier

C'est au cœur des congés d'été que la communication gouvernementale relative à l'organisation de l'éducation nationale suite à la fusion des régions est tombée.

"A compter du 1er janvier 2016, l'organisation des services académiques et des missions des recteurs évolue pour répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015 : en métropole, les académies actuelles maintenues dans leurs limites géographiques, seront regroupées en 13 régions académiques. Dans chacune d'elles, un recteur de région académique sera désigné pour garantir l'unité et la cohérence de la parole de l'Etat dans les champs de compétence intéressant la région".

Victoire, le scénario du pire - les fusions d'académie - est évité !

La mobilisation des personnels et de certains syndicats - dont le SNASUB-FSU (nous n'avons pas renoncé à "livrer bataille" suite aux projets de fusion réclamés par Matignon dans son communiqué du 22 avril dernier - cf notre dossier d'information spécial "réforme territoriale" paru en juillet dernier), les remontées "techniques" des académies ainsi que l'histoire de l'organisation académique du service public d'éducation ont finalement contraint le Premier ministre à renoncer à l'aventure des fusions d'académies, non pas pour une ou deux (concernées par la liste "officiuse") mais pour l'ensemble d'entre elles.

Nous avons donc évité le pire. Car chaque fusion d'académies aurait eu pour conséquence de faire doubler l'ensemble des services (des divisions) académiques : deux DPE, deux DEC, deux DAF, deux divisions informatiques... Avec toutes les menaces sur les missions, les emplois et les conditions de travail à la clé.

Au SNASUB-FSU, c'est ce scénario du pire que nous voulions éviter absolument tant il était catastrophique pour notre service public, les emplois et les conditions de travail des collègues.

La coopération renforcée : une mise en oeuvre à surveiller de très près...

Le gouvernement a donc fait le choix de la coopération renforcée pour tenir compte des fusions des régions. Cette coopération renforcée donnera lieu à la création de 13 régions académiques. Les recteurs des « régions académiques » regroupant plusieurs académies seront les recteurs des académies d'Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz et Paris. Ceux-ci auront des « pouvoirs propres » et devront garantir « l'unité et la cohérence de la parole de l'Etat ».

Les fusions d'académies ont donc été abandonnées dans ce nouveau schéma. Toutefois, bien que la communication gouvernementale indique que la coopération renforcée est d'abord une coordination politique dans le cadre d'un « comité régional académique » dont le rôle sera « d'harmoniser les politiques publiques de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche », **la vigilance s'impose malgré tout.**

Il importe que ces comités régionaux académiques ne corsettent pas l'organisation et la mise en oeuvre de ces politiques publiques en préemptant une part du plein exercice des compétences (académiques) des académies maintenues. Nous refuserons énergiquement toute logique de mise sous tutelle des académies qui ne seront pas siège de la région académique. La défense de la proximité du service public d'éducation est à ce prix.

Dans le cadre de ces coordinations renforcées, les logiques d'économies d'échelles pourraient également trouver une place dans les « régions académiques » pour un certain nombre de services... Et dans le cadre d'austérité budgétaire qui est celui de la politique du gouvernement, cela se ferait d'abord au détriment des emplois affectés dans ces services et des conditions de travail et d'exercice des missions.

Partout, connaître et informer précisément des projets de réorganisation liés à la mise en place des régions académiques

La mise en place des régions académiques ne pourra se faire sans que ce nouvel échelon administratif ne voit son existence et ses attributions définies par des textes réglementaires, dont les projets seront communiqués aux organisations syndicales représentatives. A chaque prochaine étape de la mise en oeuvre réglementaire de ce chantier, le SNASUB-FSU, avec la FSU, par l'intermédiaire de ses nombreux élu-e-s (nationaux et académiques notamment) informera largement les personnels.

Comme nous l'avons fait lorsque nous craignons les fusions d'académies, nous en appelons à la vigilance des collègues. **Car, vigilants et mobilisés, nous pouvons nous rendre visibles et déterminés à ne pas laisser faire n'importe quoi !**

La mobilisation des personnels pour défendre missions, proximité, services et emplois reste essentielle, plus que jamais !

Pas d'abandon de missions, pas de suppression d'emplois, pas de fermetures de services !

